

Deuxième session – Appel à candidature aux Masters de l'ISGT

Deuxième session -Appel à candidature aux Masters de l'ISGT

Appel à candidature aux Masters de l'ISGT au titre de l'année universitaire 2026- 2027

L'Institut Supérieur de Gestion de Tunis ouvre une seconde session de candidatures aux Masters suivants :

- Master de Recherche « Management des Ressources Humaines et Organisation » (MRHO)
- Master de recherche « Administration et Stratégie des Affaires» (ASA)
- Master de recherche « Economic and Business Intelligence » (EBI)
- Master de recherche « Marketing»
- Master de recherche « Finance»
- Master de recherche « Intelligent Decision Making Strategies» (IDEAS)
- Master Professionnel « Assurance et Actuariat» (AA)
- Master Professionnel « Management des Organisations Sociales et Solidaires » (MOSS)

Le candidat n'a le droit de postuler que pour un seul Master (Master Professionnel ou de Recherche).

Les candidats intéressés doivent déposer leurs dossiers au service scolarité, et ce du jeudi 27 Aout au lundi 31 aout 2026 (de 9h à midi)

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

1. Une lettre de motivation au nom du responsable du Master, argumentée par les attestations de stages poursuivis au cours des années d'études ;
2. Un CV contenant une photo récente et incluant les expériences professionnelles et les stages;
3. Une copie de la CIN(recto-verso) ;
4. Les copies des diplômes (baccalauréat, licence ou maîtrise ou diplôme d'ingénieur...)et des attestations de réussite pour chaque année universitaire.
5. Les copies des relevés de notes pour chaque année universitaire y compris les années de redoublement.
6. Pièces justificatives en cas de réorientation et/ou de report d'inscription.
7. Pour les candidats conventionnés, il faut ajouter une attestation de travail mentionnant la date de recrutement du candidat.
8. Justificatifs des activités en tant que membre actif d'un club des étudiants ou d'une association.

N.B. :

1. Les candidats déjà retenus sur la liste principale pour un master à l'ISG de Tunis lors de la première session au titre de l'année 2026-2027 ne sont pas autorisés à participer à cette deuxième session, faute de quoi, ils perdent leur place dans la sélection initiale.
2. Les candidats déjà retenus sur la liste d'attente pour un master à l'ISG de Tunis lors de la première session au titre de l'année 2026-2027 sont autorisés à postuler à nouveau lors de la deuxième session. Toutefois, si le candidat est retenu lors de la deuxième session, son nom sera systématiquement éliminé de la liste d'attente de la première session et sera définitivement affecté au master choisi lors de la deuxième session.